



GDRNE

**PLATEFORME DES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE POUR LA
GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE
L'ENVIRONNEMENT (GDRNE)**

NOTE DE POSITION

DES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE CENTRAFRICAINE MEMBRES DE LA PLATEFORME GDRNE RELATIVE A L'ELABORATION D'UNE GRILLE DE LEGALITE POUR LES FORETS COMMUNAUTAIRES EN RCA

**Le 06 mars 2019 dans la salle de réunion du Centre Monseigneur Joseph
CUCHEROUSSET**

Nous, membres des organisations de la société civile (OSC) de la plateforme Gestion Durable des Ressources Naturelles et de l'Environnement (GDRNE) réunis à Bangui, le 06 mars 2019, dans la salle de réunion du Centre Monseigneur Joseph CUCHEROUSSET, en vue de prendre position par rapport à la vision du Gouvernement centrafricain de promouvoir une foresterie communautaire prospère, qui génère des emplois et des richesses pour les communautés locales et autochtones (CLA), tout en étant durable sur le plan environnemental, socialement équitable et économiquement viable et protégeant les riches forêts de la République centrafricaine. Nous saluons cette vision qui se heurte, pour sa mise en œuvre effective, aux défis suivants :

1. l'insuffisance de la communication sur la notion de la foresterie communautaire à l'endroit de la population centrafricaine ;
2. la création de forêts communautaires sur tout le territoire de la RCA ;
3. l'incohérence des dispositions du code forestier et des textes d'application relative aux procédures d'attribution des forêts communautaires (superficies, domaines d'attribution,...).

A ce titre, la révision des dispositions du code forestier centrafricain et l'élaboration d'une grille de légalité pour les forêts communautaires ainsi que prévu par l'Accord de partenariat volontaire (APV) constituent les premières étapes fondamentales en vue de l'harmonisation des textes régissant la gestion des forêts communautaires.

Au regard de ce qui précède,

Nous, membres de la plateforme GDRNE proposons ce qui suit :

1. la mise en place d'un mécanisme de communication sur la foresterie communautaire à l'endroit du public centrafricain et plus spécifiquement les communautés locales et autochtones (CLA) ;
2. l'harmonisation du cadre juridique pour en renforcer la cohérence afin d'encadrer le développement de la forêt communautaire en RCA ;
3. l'élaboration et la mise en œuvre de la grille de légalité des forêts communautaires dans le processus APV/FLEGT.

Les OSC centrafricaines membres de la Plateforme GDRNE réitèrent pour leur part leur disponibilité à accompagner le Gouvernement centrafricain dans la recherche de solutions en vue de l'intégration et de la mise en œuvre effective de la foresterie communautaire en RCA. La société civile centrafricaine souligne notamment sa disponibilité à s'engager aux côtés des autres acteurs et avec l'appui de ses partenaires dans le processus de révision et d'harmonisation du cadre juridique national sur les forêts et l'environnement en général ainsi que l'élaboration et l'intégration d'une grille de légalité sur les forêts communautaires en particulier afin de rendre plus efficiente la mise en œuvre des différents processus (APV, REDD+, etc.) dans lesquels le pays s'est engagé.

Fait à Bangui, le 06 mars 2019

**Pour les organisations de la plateforme
GDRNE,**

Le Coordonnateur